

Coe-Rexecode analyse la contribution des métiers de prestations intellectuelles à la compétitivité de l'économie en France

Les « API » (Activités de Prestations Intellectuelles) jouent un rôle crucial dans la dynamique de croissance française. Elles constituent un catalyseur de compétitivité et de changement pour l'ensemble des autres secteurs, notamment pour l'industrie. Elles contribuent de ce fait largement aux gains de productivité et à la croissance potentielle de notre économie.

➤ Les services de prestations intellectuelles sont de véritables investissements qui contribuent à la productivité de l'économie française

Les activités de prestations intellectuelles (services informatiques, d'ingénierie, d'études et de conseil, de formation professionnelle, etc...) contribuent directement au PIB. Le secteur emploie environ 800 000 personnes en équivalent temps plein et réalise un chiffre d'affaires d'environ 160 milliards d'euros, dont 19 milliards à l'exportation.

Elles ont surtout pour fonction économique de rendre les autres acteurs du système productif, en particulier l'industrie, plus innovants et plus compétitifs. Les dépenses de prestations intellectuelles constituent donc des investissements, c'est-à-dire des dépenses dont le retour attendu est une augmentation des revenus futurs. Les comptes nationaux l'ont bien compris, qui ont intégré les dépenses de logiciels et, tout récemment, de recherche-développement dans le calcul de l'investissement national. La prise en compte de ces seules activités dans les statistiques macroéconomiques a induit une réévaluation du PIB de +2,4 % pour l'Union Européenne et de 3,5 % pour les Etats-Unis. D'autres investissements de prestations intellectuelles devraient être ainsi pris en compte à l'avenir.

➤ Le secteur subit directement la concurrence internationale

Au même titre que l'industrie, les entreprises de prestation intellectuelle françaises sont confrontées au défi de la compétitivité. La chaîne de valeur de tous les secteurs économiques, y compris celui du secteur des prestations

intellectuelles est de plus en plus fragmentée, même lorsque le service final est conservé sur le territoire national, de nombreux maillons en amont (centres de brevets, analyse, programmation, conception et ingénierie...) sont externalisés.

Or, les marges des entreprises de services de prestations intellectuelles sont aujourd'hui affaiblies et leurs coûts salariaux horaires plus élevés que dans les autres grands pays européens, en particulier l'Allemagne. L'excédent brut d'exploitation qu'elles réalisent représente seulement 8 % de leur chiffre d'affaires, contre 19 % en Allemagne et 26 % au Royaume-Uni. Ces écarts de coût salarial ne tiennent pas à une différence des niveaux de salaires distribués mais à des taux moyens de charges annexes au salaire. Ceux-ci sont inférieurs au taux français de 16 points en Allemagne et de 20 points au Royaume-Uni.

➤ **Coe-Rexecode propose une nouvelle terminologie pour désigner et analyser les activités de prestation intellectuelle**

L'originalité des métiers de prestations intellectuelles est qu'il regroupe de nombreuses activités qui s'apparentent aux activités de services en raison de leur caractère immatériel, mais qui ont aussi le caractère économique d'un investissement industriel. Pour souligner cette spécificité, à la croisée des entreprises de services et de production industrielle, nous proposons de caractériser l'ensemble de ces activités par un nouvel acronyme : les « API » pour désigner l'ensemble des Activités de Prestations Intellectuelles.

Tout comme le terme « ETI » désigne désormais officiellement dans le système statistique français les Entreprises de Taille Intermédiaire, entre PME et Grandes Entreprises, et a permis d'élaborer des politiques publiques adaptées, nous avons l'espoir que la désignation et l'usage de cette nouvelle catégorie permettra de mieux appréhender les enjeux des « API » pour la croissance française, d'en mesurer précisément les contours, la rentabilité et de préciser les dispositifs de soutien spécifiques les plus adaptés.

Contact presse : Anne-Charlotte Vuccino, 01 80 48 14 80/ 06 13 46 54 55, acvuccino@footprintconsultants.fr